

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'empêche pas le gouvernement de Terre-Neuve ou tout autre gouvernement d'acheter une usine de traitement du poisson ou d'en subventionner les opérations. Il est fort probable qu'il ne soit pas sage de prendre une telle mesure, étant donné la possibilité d'une procédure ultérieure en droits compensateurs, mais cela est possible en raison de la Loi nationale américaine et non de l'Accord de libre-échange.

Le problème de l'industrie de la pêche est qu'il existe une très grande surcapacité du point de vue de l'état actuel des stocks de poisson, si bien que toutes les usines actuelles de traitement du poisson ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement viable.